

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2024-043

L'an deux mille vingt quatre
Le douze septembre
A vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la commune Glières-Val-de-Borne, **convoqué le 05 septembre 2024** par le Maire de la commune de Glières-Val-de-Borne, Christophe FOURNIER, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'animation à Entremont 74130 GLIERES-VAL-DE-BORNE, sous la présidence de **M. Christophe FOURNIER, Maire.**

Présents : M. Christophe FOURNIER, M. Laurent VALLIER, M. Christian SERVAGE, Mme Sheila MICHEL, M. Gilbert COLLINI, Mme Thérèse RAPHET, M. Jean-Jacques SIGNOUX, Mme Estelle GAILLARD, M. Tanguy JON, Mme Corinne PASSERAT, M. Éric BERTELOOT, M. Jean-Pierre BETEND, M. Michaël JOLIVET-BALON, M. Johan CHEVRIER, M. Francis MARCHAL, Mme Odile VIX, M. Jean-Luc ARCADE, M. Mickaël MAISTRE.

Absents Excusés : Mme Angélique LENOBLE (pouvoir à M. Laurent VALLIER), M. Jean-Yves PERILLAT (pouvoir à M. Jean-Jacques SIGNOUX), Mme Aurélie ROCHE (pouvoir à M. Jean-Luc ARCADE), M. Lucas THABUIS.

Objet de la délibération : FINANCES - Créances éteintes - Apurement

Mme Sheila MICHEL expose,

Dans son jugement du 14 mars 2024, la commission de surendettement des particuliers de la Banque de France a validé des mesures d'effacement des dettes à la commune d'une ancienne locataire, pour un montant total de 6812.59 €.,

La Trésorerie de Bonneville demande l'annulation de la dette de cette administrée par mandat au compte 6542.

Il revient donc au conseil municipal de la commune d'entériner cette décision d'effacement de dettes et d'accepter les créances irrécouvrables présentées par le Trésorier de Bonneville d'un montant de 6812.59 €.

Il est proposé au conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **D'ACCEPTER** la créance irrécouvrable d'un montant de 6812.59 € de cette administrée.
- **D'AUTORISER** M. Le Maire, ou son représentant légal, à signer tout document s'y rapportant.

Délibération votée à 2 contre (MM. Tanguy JON et Francis MARCHAL), 7 abstentions (Mmes Angélique LENOBLE, Aurélie ROCHE et Odile VIX, MM. Laurent VALLIER, Gilbert COLLINI, Jean-Luc ARCADE et Mickaël MAISTRE) et 12 pour.

Le Maire,
Christophe FOURNIER.

La secrétaire de séance,
Mme Sheila MICHEL.

